
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 29 JANVIER 2016

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 22/01/2016

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : VERMOREL Jean

Monsieur le Maire ouvre la Séance

M VERMOREL Jean est désigné secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2015.

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

PLU:

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion de présentation du PADD aux personnes publiques associées aura lieu le lundi 8 février à 14h30 en mairie.
- La prochaine étape de l'élaboration du PLU est d'établir le zonage (zone urbanisée, à urbaniser, agricole, naturelle, etc...), l'étude passera à l'échelle de la parcelle. Il faudra parallèlement définir les limites d'extension du réseau d'eau communal.

Eau :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'extension du réseau d'eau communal à Diot débiteront en mars (délai de 8 semaines pour l'approvisionnement de tuyau de 400 mètres). Tous les habitants demandeurs ont accepté de payer leur part des travaux.
- Pour les hameaux de Vis et Buisson, l'alimentation par le réseau communal en gravitaire a été étudiée et semble réalisable. Si les travaux de Diot sont concluants, un chiffrage sera réalisé pour l'extension à Vis et Buisson. Celui-ci sera présenté aux propriétaires

concernés par cette extension ainsi que le calcul de leur participation. Sous réserve d'accord, les travaux pourront être envisagés avant l'automne 2016.

- Pour avancer dans le dossier des périmètres de captage, la commune doit terminer l'acquisition des PPI (Périmètre de Protection Immédiat). Une fois les acquisitions faites, l'enquête publique pourra être lancée.
- La phase 1 de l'étude diagnostic sera bientôt présentée. Elle servira à l'élaboration du PLU.

EAGB :

- Un seul bureau d'études a répondu à l'appel d'offre : Agence d'architecture Brosselard et Troncy groupée avec le BE Réalités pour 13 750.00 € HT. Le conseil municipal décide de les rencontrer pour négocier l'offre faite. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental.

Adressage :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs communes du canton ont mis en place l'adressage (numérotation des habitations et dénomination des rues). Le SIEL encourage vivement toutes les communes le faire pour faciliter l'arrivée de la fibre optique, de même que les services de secours ou d'aide à la personne et la Poste. Quelques habitants ont également interrogé Monsieur le Maire à ce sujet.
- Le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place l'adressage pour l'instant, d'autres dossiers sont plus prioritaires. La fibre devrait arriver saint Germain en 2019 au plus tôt, la question sera remise à l'ordre du jour dans les prochaines années si cela est vraiment nécessaire.

Voirie :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles modalités de subvention des travaux de voirie communiquées en ce début d'année par le conseil départemental. Seuls les travaux sur des voies communales pourront désormais faire l'objet d'aides, les chemins ruraux sont exclus. Une aide pour le déneigement sera à nouveau disponible.
- Le conseil municipal prend note de ces informations et sollicite une aide pour le déneigement 2015-2016.
- Le tour des chemins aura lieu le samedi 12 mars 2016. Rendez-vous est donné à 9h00 en mairie pour tous ceux qui souhaitent participer.
- Le conseil municipal souhaite également à nouveau alerter le département sur la sécurisation des départementales à l'approche du Bourg et renouvelle sa demande de pose de glissières de sécurité. Il souhaite également que l'entrée du Bourg puisse être plus matérialisée afin d'inciter les automobilistes à ralentir d'avantage. Ce point sera intégré à l'EAGB.

Indemnités de fonction :

- Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de fonction à Monsieur Isnard pour son travail de création et de gestion du site internet. Une indemnité de 100.00 € net lui sera attribuée pour délégation de la mission communication à compter du 1.02.2016.

- Les indemnités des autres élus ne sont pas modifiées.

Point financier :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats provisoires de 2015 ainsi que les restes à réaliser à voter. Il donne lecture d'une projection des moyens financiers de la commune jusqu'en 2018 et une discussion est engagée sur les marges de manœuvre des 3 prochaines années et les investissements.

Intercommunalité Charlieu-Belmont:

- Monsieur le Préfet de la Loire sera présent sur le canton le 19 février. Il rencontrera les élus de la communauté de communes ainsi que des entreprises locales.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors du dernier conseil communautaire. La communauté a réussi à éviter l'effet de ciseaux dû à la baisse des dotations et à la perte du FPIC en réduisant de manière conséquente la hausse de ses charges de fonctionnement. Il ne devrait donc pas y avoir d'augmentation des taux d'imposition, mais certaines exonérations pourront être supprimées.
- Les maires du canton sont invités à rencontrer les conseillers départementaux le 23 février.

Divers :

- Le conseil municipal approuve les devis de Saitec et de Berger Levraut pour le passage à Windows 7 du poste informatique du secrétariat.
- Le conseil municipal approuve le devis de Performances pour un contrat d'externalisation de sauvegarde des données de l'ordinateur de la mairie.
- Le conseil municipal approuve le devis d'acquisition de fournitures techniques diverses à Gédimat.
- Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement du projet d'informatisation des relais bibliothèque du canton (la suppression des fiches d'emprunt dans les livres de la médiathèque oblige les relais à s'équiper d'un scanner et d'un logiciel de classement et de gestion des stocks). Cette démarche mutualisée pourrait être prise en charge par la communauté de communes.

Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le 18 mars 2016.